



Département de l'économie, de
l'innovation et du sport

Service de l'éducation physique
et du sport

Les Assises du sport vaudois

Infrastructures sportives vaudoises : état de la situation et financement



Olivier Swysen
Service de l'éducation physique et du sport

Parlement cantonal, salle du Grand Conseil
Vendredi 26 novembre 2021

Missions légales du secteur infrastructures du SEPS

Sur la base de la loi sur l'éducation physique et le sport (LEPS RSV 415.01) du 18 décembre 2012 et de son règlement d'application (RLEPS. RSV 415.01.1) du 24 juin 2015.

- Emettre des directives et recommandations de constructions
- Délivrer les autorisations CAMAC (permis de construire)
- Reconnaissance des objets («autorisation d'exploiter»)
- Subventions cantonales (aux infrastructures les plus importantes uniquement)
- Pas de mission de planification

Constat

Manque d'infrastructures en général, et de tous les types, mais particulièrement :

- Manque de salles triples
- Manque de piscines
- Manque de patinoires

Etudes statistiques (Vaud 2016)

- Seulement 13% des clubs sont propriétaires de leur infrastructure
- 65% jugent les infrastructures bonnes ou excellentes
- 19% des clubs refusent des membres, dont la moitié à cause des infrastructures.
- 49% se plaignent d'un manque léger ou important d'infrastructures.
- En moyenne les clubs souhaitent 6h hebdomadaires en plus
- Demande des clubs aux collectivités publiques : les infrastructures arrivent avant les subventions.

Situation actuelle dans le canton

- Vaud : 25 salles triples, 8 patinoires couvertes et 17 piscines couvertes de 25m
- La plupart des salles appartiennent aux communes qui ont l'obligation de construire les salles de sport pour les établissements de la scolarité obligatoire (postobligatoire = Canton)
- Il manque des infrastructures sportives dans certaines communes, notamment à cause de coûts et/ou de terrains, d'où un manque de salles pour certains clubs sportifs.

Soutien financier

- Soutien cantonal aux infrastructures sportives d'importance au minimum régionales
 - Salles triples avec gradins
 - Patinoires couvertes
 - Piscines couvertes (minimum 25m)
 - Objets uniques (Centre Sportif de Malley, Stade de la Tuilière, Centre Mondial du Cyclisme, etc., ...).
- Crédit-cadre 1 de 2018-2021 = 7 millions d'aide à fonds perdu + 14 millions de prêt sans intérêt.
- Crédit-cadre 2 en cours de préparation (env. 25 objets)
- Motion votée par le Grand Conseil : créer un fonds de 180 millions pour subventionner toutes les infrastructures sportives.

Le coût des infrastructures

- Les coûts d'exploitation sont parfois plus pénalisants que les coûts de construction (piscine, patinoires).
- Surcoûts dans la construction engendrés par des choix architecturaux, par manque de place dans les zones destinées à recevoir les établissements scolaires, ou tout simplement par l'application de certains règlements communaux.
- Le Fonds du Sport vaudois soutient beaucoup les infrastructures, donc les communes (3-4 millions/an), mais pas les infrastructures construites pour les écoles.

Problèmes

- Manque d'infrastructures sportives de tous types
- Problème d'aménagement du territoire (terrains à disposition)
- Problème des oppositions aux nuisances sonores et à l'éclairage nocturne
- Multiplication des oppositions donc prolongations des procédures

Enjeux à l'avenir

- Parvenir à inciter les communes à construire le nombre de salles nécessaires pour les écoles (ce qui bénéficie au sport associatif).
- Parvenir à inciter les communes à ouvrir un maximum leurs salles le week-end et pendant les vacances.
- Présenter au Grand Conseil un crédit-cadre 2 (plus d'une vingtaine d'infrastructures en attente).
- A l'image d'autres cantons, établir une planification des besoins en matière d'infrastructure ?

Conclusion

Il n'est peut-être pas exagéré de postuler que le manque
d'infrastructures est le principal problème du sport
vaudois (mais pas que vaudois)